

COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS COMMUNE DE VILLANOVA

L'article 1650-1 du Code Général des impôts prévoit que dans chaque commune il est institué une commission communale des impôts directs (CCID). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal

Pour les communes de moins de 2000 habitants, comme Villanova, la commission est composée du Maire ou de son adjoint délégué, et de six commissaires.

Le conseil municipal propose 12 noms de commissaires titulaires et 12 noms de commissaires suppléants. Le Directeur des finances publiques désigne 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Dans sa séance du 20 juin 2014, le conseil municipal a proposé :

LES NOMS PROPOSES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL	
COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BARINET Alain	ANJOUBAULT Gilles
BIANCAMARIA Joseph Antoine	BOJENTIN Chantal
COURTEAUD Thierry	BERNARDINI Fabien
LORENTE-ARENA Marilyne	BRASSLER Valérie épouse PIETRI
MONDIELLI Dominique	CHEVALIER Michel
PASTINI Rachel épouse VERSINI	CHIRON François
PIANELLI Gilbert	GHEZZI Jean Paul
SCIPIONI Fernande	GIUSTI Corinne
SERVAS Bruno	LE GUILLOU DE PENANROS Didier
SIMEONI Dominique Paul	LEMEUNIER Joëlle
TOFFOLO Didier Charles	MARTELLI Sabine épouse PADOVANI
TRAVERSE Yannick	THILLIEZ Christian

Par courrier en date du 30 juin 2014, le Directeur des Finances Publiques a nommé les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants :

LES MEMBRES NOMMES PAR LE DIRECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES	
COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
BARINET Alain	ANJOUBAULT Gilles
BIANCAMARIA Joseph Antoine	BOJENTIN Chantal
COURTEAUD Thierry	BERNARDINI Fabien
MONDIELLI Dominique	BRASSLER Valérie épouse PIETRI
SCIPIONI Fernande	CHIRON François
PASTINI Rachel épouse VERSINI	CHEVALIER Michel